



Délai de rétractation démarchage à domicile

Par **destouches**, le **01/12/2009** à **22:42**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat d'achat de panneaux photovoltaïques mercredi dernier et nous souhaitons l'annuler. Selon le texte 121-25 nous disposons d'un délai de 7 jours. Ce délai s'étend-il jusqu'au mercredi suivant ou uniquement jusqu'au mardi.

Merci de votre aide
salutations